

Finaliste au Grand Prix de la CNESST 2025



Le 13 mai dernier se tenait à Québec, la remise des prix de la CNESST dans le cadre du concours des Grands Prix de la CNESST 2025. Plusieurs finalistes nationaux ont été sélectionnés, et ce, dans différentes catégories relatives à la prévention en santé et sécurité du travail.

Le comité paritaire en SST du CIUSSS du NÎM s'est hissé au rang de finaliste dans la catégorie Proaction. Cette catégorie reconnaît une initiative ou un projet mis en place dans un établissement pour sensibiliser les travailleurs autant aux normes du travail qu'à l'équité salariale ou à la santé et sécurité du travail.

Nous avons soumis à la CNESST le projet de reconnaissance des métiers méconnus, mais indispensables, réalisé par le souscomité psychologique du comité paritaire en SST (CPSST). Notre projet n'a malheureusement pas remporté les lauréats du concours, mais a tout de même reçu une reconnaissance au niveau national, ce qui, en soi, constitue une belle victoire pour le travail accompli par l'ensemble des acteurs participants au projet.

Encore une fois votre syndicat du STT CIUSSS NIM-CSN tient à remercier ceux et celles qui ont cru au projet par leur participation active à la réalisation de ce beau succès!



Dans cet Info-SST

- 28 avril, nous rendons hommage
- Les réseaux d'entraide, au cœur de nos actions
- Rapport du 3^e forum des ASSS
- La reconnaissance s'affiche au SAD
- Ces ouvriers qui font fonctionner le réseau
- Sommet santé et sécurité du travail 2025
- Excellente nouvelle concernant nos primes d'assurance
- Chaleur extrême : attention au travail par temps chaud



Nous rendons ommas

aux travailleuses et aux travailleurs décédés ou blessés au travail

Comme vous le savez peut-être, chaque année en date du 28 avril, le monde entier commémore la journée internationale des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail. Il est intéressant de se rappeler que cette journée de commémoration est l'apanage du mouvement syndical. Cette initiative a pris forme 1996 et ne cesse de pousser le monde du travail à une réflexion collective sur les risques en santé et sécurité du travail:

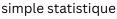
De nombreuses personnes meurent à la suite d'accidents du travail ou de maladies professionnelles chaque jour pour un total de plus de 2,78 millions de décès par an. En outre, il y a chaque année quelque 374 millions d'accidents du travail non mortels, qui entraînent une absence du travail, selon l'Organisation internationale du Travail (OIT).

L'OIT reconnaît la responsabilité partagée principales parties prenantes et elle les encourage à promouvoir une culture préventive de sécurité et de santé afin de s'acquitter de leurs obligations et de leurs responsabilités en matière de prévention des décès, des blessures et des maladies survenant sur le lieu de travail (...).1

Au Québec seulement, en 2022, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), dénombrait un total de 246 personnes mortes au travail: 74 décès survenus à la suite d'un accident du travail et 172 à la suite d'une maladie professionnelle.3

Rappelons que dans un passé pas si lointain, notre CIUSSS a aussi dénombré des morts lors de la pandémie de la COVID-19. Cet épisode douloureux est derrière nous certes, mais les traces indélébiles laissées dans son sillage sont encore nombreuses. Au-delà de la pandémie, les risques dans le réseau de la santé et des services sociaux continuent de se multiplier. Parmi ceux-ci; les risques psychosociaux figurent sans doute parmi les plus insidieux et pullulent à outrance. Ce mal « contemporain » à l'instar des autres risques en SST afflige plusieurs travailleuses et travailleurs parmi nous.

Dans cet ordre d'idée, la journée du 28 avril devrait nous permettre de prendre quelques instants pour penser à notre santé et sécurité ainsi que celle des autres, puisqu'après tout, nous ne sommes pas que de





Les réseaux d'entraide Au coeur de nos actions

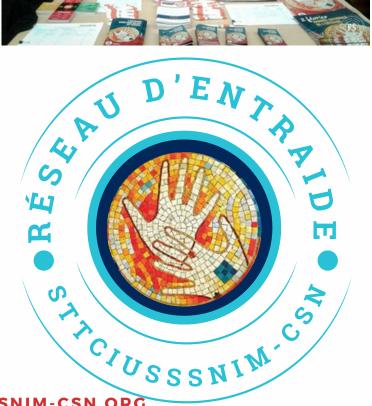
Le STT CIUSSS-NÎM travaille activement à la création d'un réseau d'entraide au sein de notre organisation. Certain d'entre-nous s'implique également au niveau régional pour favoriser l'émergence de tels réseaux en offrant du soutien aux syndicats ainsi que de la formation. Si vous avez de l'intérêt n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

« Photos prises lors du 39e congrès du CCMM-CSN, du 5 au 9 mai 2025. »











RESEAUX.ENTRAIDE@STTCIUSSSNIM-CSN.ORG

Anne Plourde, de l'institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) nous explique pour sa part, qu'il existe un réel sous financement des services de santé au Québec et pourtant nous sommes confrontés au vieillissement de la population. En 2023-2024 on dénombre 38% de main-d'œuvre indépendante dans les soins à domicile au Québec. Cette tendance est en augmentation depuis 2015. Le constat va de soi: hausse de la privatisation dans les soins à domicile au Québec.

Plourde (2025), introduit le concept de la nouvelle gestion publique (NGP) dans sa présentation. Cette tendance managériale s'appuie sur:

- Une gestion avec des faibles moyens (faire plus avec moins)
- Une gestion industrielle
- Une gestion hiérarchie, autoritaire et centralisée (Top down)
- Une gestion bureaucratique axée sur le contrôle de l'efficacité des indicateurs de performances et la production de statistiques.

Plusieurs recherches démontrent la diminution de la qualité des services et la déshumanisation de cette nouvelle pratique de gestion:

- Mauvaise condition de travail
- Roulement du personnel
- Diminution des formations
- Manque de continuité des services/manque de temps.

Elle conclut sa présentation en spécifiant que nous avons la capacité comme société de maintenir nos services publics intacts. Selon ses calculs en 2023-2024, les services privés coûtaient 6.50/heure de plus que les services publics. Évidemment elle est parfaitement en accord pour préciser que la privatisation diminue la qualité des services offerts. Elle proscrit ouvertement la nouvelle gestion publique et favorise davantage le modèle de gestion local, décentralisé et démocratique. Cette méthode de gestion pourrait générer 15% d'économie dans le service public. Ce modèle de gestion repose sur l'implication de:

- 1/3 personnel
- 1/3 public
- 1/3 gestionnaire

À la lumière de son analyse, il s'avère que ce modèle devrait être expérimenté.

INVESTISSEMENTS ANNUELS EN SAD SELON TROIS SCÉNARIOS INSPIRÉS DES PAYS NORDIQUES

Modèles	% du PIB consacré aux dépenses en SLD	% des dépenses en SLD consacrées au SAD	Montants dépensés en SAD par le Québec s'il reproduisait le modèle
Québec	1,4 %	39 %	3 G\$
Danemark	3,2 %	39 %	7,1 G\$
Suède	3,4 %	42 %	8,1 G\$
Norvège	3,5 %	55 %	10,9 G\$ (12,7 G\$)

Source: Plourde: 2025

Conclusion

Il y a de l'espoir pour l'avenir des ASSS dans le réseau public. L'apport de leur travail dans la société n'est plus à démontrer. Il s'agit maintenant de porter nos revendications par la mobilisation et la création d'un réel rapport de force. Plusieurs outils scientifiques sont disponibles pour appuyer un argumentaire solide et avec la force des organisations syndicales en appui rien n'est impossible. À nous maintenant de voir jusqu'où l'on souhaite aller pour poursuivre la lutte dans cette perspective de reconnaissance et de valorisation du travail des ASSS.

La reconnaissance

S'affiche au SAD

Pour ceux et celles qui étaient présents lors des prises de vues dans vos milieux de travail, nous avons réalisé les affiches encadrées et laminées et avons profité de différents moments pour venir vous les remettre en main propre. À voir l'enthousiasme dont vous avez fait montre, nous croyons que le projet s'avère un succès. Nous sommes heureux des résultats et heureux surtout de votre participation à ce projet de reconnaissance de vos métiers. Bravo à tous, nous sommes fiers de vous compter parmi nos membres.



Pavillon Dorion



CLSC St-Laurent

CLSC Ahuntsic



CLSC Montréal-Nord



CLSC Bordeau Cartierville



Un remerciement sincère aux participants (de gauche à droite), Vittorio Martino, Domenico Commisso, Guyniel Loussaint, Alain Picard, Michel Corbeil, Marco Liberona, Jeannot Imbeault, Jean-François Simard et André Collin

SOMMET SST 2025

une rencontro historique

Le 15 et 16 avril dernier avait lieu à Québec le Sommet santé sécurité du travail.

C'est près de 1500 personnes actives dans le domaine de la santé sécurité du travail qui se sont ainsi rencontrées afin de discuter d'enjeux dans ce domaine. Pourquoi étaitce un moment historique? Parce que pour la première fois depuis plusieurs décennies l'ensemble des grandes centrales syndicales ont participées à cet événement. Étaient donc présentes la CSN, la FTQ, l'APTS, la FIQ, la CSD, la CSQ et plusieurs autres organisations dont notamment l'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (UTTAM).

Lors de cet événement plusieurs constats ont été faits :

- La violence : Que nous soyons dans la santé et les services sociaux ou bien dans le milieu de l'éducation la violence est de plus en plus présente dans nos milieux de travail. Dans certains milieux scolaires le droit de refus est maintenant utilisé par le personnel lorsque les mesures de l'employeur ne suffisent pas. Il semblerait que la plupart des cas aient été acceptés par la CNESST ouvrant ainsi une possibilité pour que le droit de refus puisse être utilisé de façon plus large.
- Les risques psychosociaux et les facteurs de risques : Là encore le constat est le même dans l'ensemble des milieux de travail. Les problématiques engendrées par les RPS et les facteurs de risques (harcèlement, violence, soutien au travail, charge de travail...etc) représentent un véritable fléau dans les milieux de travail! Il est fondamental de savoir que les RPS ne sont pas juste des risques pour la santé mentale, mais bien pour la santé en général.

Voici à titre d'exemple une équation simple reconnue par les chercheurs et professeurs :

- Stress + manque d'autonomie décisionnelle = problème biologique de santé et non pas juste mental (dans le temps).
- La CNESST: Cet organisme qui est responsable de faire appliquer les mesures de prévention dans les 70000 milieux de travail québécois dispose seulement de 223 inspecteurs! En comparaison pour le même territoire le Québec dispose de plus de 400 agents de la faune. Il est inacceptable que le milieu patronal ait si peu de considération envers la santé et la sécurité de ces travailleurs et travailleuses! Surtout que bon an mal an il y a environ 120000 lésions professionnels au Québec. Si ces lésions n'avaient pas eu lieu en partie ou en totalité nous aurions sauvé une somme astronomique d'argent mais surtout nous aurions évité à des milliers de personnes de voir leur santé être affectée de façon temporaire ou pire, de façon permanente.

L'importance de nous mobiliser car l'histoire se répète encore :

De 1980 à 1985 le gouvernement devait mettre en place plusieurs mesures préventives dans l'ensemble des milieux de travail du Québec. Malheureusement en 1985 le gouvernement de l'époque décida d'arrêter les travaux ce qui fait en sorte que rien n'a vraiment progressé en matière de prévention pour nous dans le milieu de la santé. Imaginez qu'en 2025 le milieu de la santé dispose toujours de moins de moyens en prévention que le milieu de l'administration publique!

Pourquoi l'histoire se répète ? Parce qu'en octobre 2025 des changements importants au niveau de la Loi de la santé sécurité du travail devaient assurer à notre milieu l'entrée en fonction de diverses mesures nous permettant de mieux identifier, contrôler et éliminer les risques pour notre santé sécurité. Pour obtenir ces nouvelles mesures nous avons dû malheureusement abandonner certains droits en matière de réparation pour les victimes d'accidents.



Au moment où les mesures permanentes en matière de prévention devraient être mises en application nous apprenons qu'encore une fois le gouvernement fait volte-face. Il veut revoir à la baisse les mesures de prévention alors qu'en matière de réparation il a déjà mis en place ces coupures!

Les travailleuses et travailleurs du milieu de la santé et des services sociaux mérite de travailler dans un milieu sécuritaire et d'être indemnisé(e)s adéquatement lorsqu'elles sont victimes d'un accident ou d'une maladie professionnelle.

C'est par une mobilisation concertée que nous pourrons croire à un potentiel de changement.

On ne peut compter que sur nos propres forces... mais heureusement cette fois-ci les forces syndicales de partout au Québec semblent toutes sur la même longueur d'onde!



De gauche à droite - Valencia Berger (FIQ) - Youssouph Yankhoba Drame (CSN) - Murielle Placide (FIQ) - Frédérike Bax-D'auteuil (APTS) - Benoit Taillefer (CSN)- Mireille Morin (APTS) - David Barrette (CSN)

Excellente nouvelle concernant nos primes d'assurance!

Lors du conseil fédéral tenu du 10 au 12 juin 2025, nous avons appris une nouvelle encourageante : nos primes d'assurance seront réduites grâce à une contribution accrue de l'employeur. En effet, le comité de négociation de la FSSS-CSN a réussi à obtenir une bonification de la partie patronale, et ce, jusqu'à la fin de la convention collective en vigueur (mars 2028).

Ce congé partiel de prime se traduira par une diminution de 7,1 % pour la période du 1er septembre 2025 au 31 mars 2026.

Pour les périodes suivantes, soit du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 et du 1er avril 2027 au 31 mars 2028, les ajustements seront réévalués par le Conseil fédéral auquel nous participons activement.

Feuillet explicatif du régime d'assurance collective Beneva/FSSS-CSN au 1 janvier 2025

https://sttciusssnimcsn.monsyndicat.org/wpcontent/uploads/sites/84/2025/01/Assuranc e-collective-beneva_1janv-2025.pdf



Information sur nos assurances collective et la pharmacie des syndicats sur le site web du STT CIUSSS NÎM-CSN

https://sttciusssnimcsn.monsyndicat.org/assurance-collective-ssq/

